

Lycée des Métiers Sainte-Anne

LIVRET DU DELEGUE

2013-2014

Nom :

Prénom :

Classe

DELEGUE MODE D'EMPLOI

Des délégués pour quoi faire ?

Au sein de la classe

- Réunir les élèves, les consulter sur les difficultés rencontrées : **Être à l'écoute** ;
- Aider et conseiller les élèves : **Être un médiateur** ;
- **Dialoguer** avec les professeurs, le professeur principal notamment ;
- Organiser l'entraide entre les élèves (ex : prise en charge des devoirs pour les absents)
- Animer la vie de la classe, favoriser le dialogue entre les élèves ;
- **Encourager les autres élèves à prendre des responsabilités.**

Au sein du lycée

- **Représenter la classe**, **être son porte-parole particulièrement** aux conseils de classe ;
- Être l'interlocuteur de la direction de l'établissement (directeur adjoint, CPE) ;
- **Participer** à l'Assemblée générale des délégués, au conseil d'établissement à la commission self, au CESC ;
- **Informer** la classe de la vie du lycée, des décisions des conseils de classe et des différentes commissions.

PROFIL DU DELEGUE

Volontaire et motivé, le délégué est :

- **Un porte-parole** qui collecte et diffuse l'information : il se doit d'exprimer l'opinion de la majorité des élèves avec le maximum d'impartialité possible ;
- **Un interlocuteur** pour ses camarades et l'ensemble des personnels du lycée (enseignants, personnels de direction, intendance, *etc.*) ;
- **Un animateur** dans sa classe et le lycée ;
- **Un intervenant** au conseil de classe, à l'Assemblée générale des délégués, aux commissions ;
- **Un responsable** qui rend compte à sa classe des réunions auxquelles il a participé, des projets et propositions en cours ;
- **Un garant** de la liberté d'expression de chacun.

Le délégué n'est pas

- Un bouc-émissaire en cas de problème ;
- Le responsable des cahiers d'appel ;
- Celui qui accompagne toujours les malades au point santé ;
- Un chouchou des professeurs ;
- Un délateur, un rapporteur

DROITS ET DEVOIRS DU DELEGUE		
	DROITS	DEVOIRS
S'informer	• Être l'interlocuteur privilégié de ses camarades et des adultes.	• Rechercher et recevoir les informations ; • Ecouter les demandes de ses camarades et des adultes
transmettre	• S'exprimer, dans le respect de la parole des autres, aux conseils de classe.	• Exprimer l'opinion de la classe ; • Communiquer les informations sans les déformer ; • Signaler les difficultés rencontrées par sa classe ou par certains élèves.
Animer	• Siéger au conseil d'établissement, au conseil de discipline, aux commissions ; • Veiller à l'harmonie et la bonne ambiance de la classe ; • Représenter et soutenir les projets et les actions menées dans l'établissement ; • Participer aux débats et aux échanges organisés pour améliorer la vie du lycée	• Utiliser une salle pour exercer son droit de réunion (sous la surveillance d'un adulte) ; • Bénéficier d'une formation l'aidant dans l'exercice de son mandat.

LE CONSEIL DE CLASSE

Le conseil de classe est l'instance où les enseignants, les délégués, les parents correspondants et les membres de la direction se réunissent pour discuter de chaque élève, chaque matière enseignée ainsi que de l'ensemble de la classe et de la vie scolaire.

Déroulement

Le Président du conseil de classe donne la parole au professeur principal. Deux types de sujet sont abordés :

1- **La vie du groupe classe** : ambiance, travail, résultats d'ensemble, discipline, méthodes pédagogiques*, etc.* ;
2- **Le déroulement de la scolarité de chaque élève** : travail, comportement, résultats, orientation, etc.

Le délégué peut prendre la parole même s'il n'est pas sollicité par le Président pour le faire. Attention, il ne peut intervenir que si une chose importante doit être portée à la connaissance de tous.

Lors du conseil, les 2 délégués se répartissent les tâches : ils parlent et prennent des notes à tour de rôle.
Il n'est pas nécessaire de prendre des notes sur les cas individuels. L'important n'est pas de noter les moyennes mais les commentaires émis par le professeur principal. **Vous devez donc être attentif et écouter les interventions de chacun.**

Compte-rendu

Après le conseil de classe, les délégués doivent rendre compte de ce qu'il s'y est dit à l'ensemble des élèves. Attention, tout n'est pas à répéter.
Veiller à rapporter de façon fidèle les propos tenus par les professeurs à vos camarades de classe. Être attentif et précis, veiller à ne pas interpréter les paroles ou les attitudes.

- Collectivement, attention à toujours dire « nous » et pas « vous »
- Ne pas aborder le cas d'un élève particulier devant l'ensemble de la classe
- Individuellement, le délégué a un rôle d'aide et de conseil et non uniquement de rapporteur. Il peut indiquer à ses camarades le ou les adultes qui peuvent les aider.

FICHE DE PREPARATION AU CONSEIL DE CLASSE

Travail en classe

1- Conditions de travail (emploi du temps, charge de travail, répartitions des devoirs et des contrôles) :

2- Ambiance de travail (studieuse, dissipée, bonne ou mauvaise motivation, travail superficiel ou approfondi) :

Travail personnel

1- Organisation (bonne ou mauvaise organisation) :

2- Difficultés scolaires (dans quelles disciplines ? besoin d'une aide personnelle ?) :

3- Difficultés personnelles (problèmes de santé, familiaux, temps de transport important)

Ambiance de la classe

1- Intégration et cohésion

2- Attitude et comportement (communication, entraide, respect, tensions)